

**L'industrie pharmaceutique demande à faire partie
des secteurs prioritaires en électricité et gaz afin d'assurer
la production des médicaments dont les Français ont besoin**

Les entreprises du médicament alertent sur les conséquences d'éventuelles coupures d'électricité et de gaz cet hiver : il est essentiel que les 271 sites de production pharmaceutique en France fassent partie des établissements prioritaires pour l'alimentation en énergie, afin d'assurer leur continuité d'activité et de permettre aux patients d'accéder à leurs traitements.

La crise énergétique sans précédent que le monde traverse, a des impacts nouveaux sur la production industrielle et nécessite des efforts de sobriété exceptionnels sur l'ensemble du territoire français. L'engagement des entreprises du médicament est total sur le sujet.

Le Leem est cependant très préoccupé par l'annonce d'un plan tournant de délestages énergétiques, activable au plus fort de l'hiver par les pouvoirs publics. Des exemptions pour certains établissements peuvent être identifiées par arrêté préfectoral. Pourtant, de nombreux laboratoires pharmaceutiques se voient actuellement notifier par les préfetures leur caractère non prioritaire, tant pour l'électricité que pour le gaz.

Or, toute coupure ou rationnement en électricité ou gaz entraînera des arrêts d'activité lourds de conséquences pour la production et l'approvisionnement en médicaments. Une coupure d'électricité non anticipée et d'une durée supérieure à 15 minutes peut en effet aboutir à une interruption d'activité ; plusieurs heures, voire plusieurs jours, sont alors nécessaires à la remise en activité des sites industriels, et jusqu'à plusieurs semaines dans le cas d'un site de bio production, auxquelles s'ajoute la destruction des médicaments dont la production était en cours.

Pour des raisons de coût et de sécurité liées au stockage de l'essence, très peu de sites pharmaceutiques disposent de groupes électrogènes qui permettraient une continuité d'activité au moins partielle. Le gaz naturel est par ailleurs une matière première, sans alternative, indispensable à la synthèse chimique d'un grand nombre de médicaments essentiels.

Face à ce danger imminent, le Leem demande qu'une position claire soit prise au niveau national par les autorités, pour protéger l'intégralité des acteurs de la filière du médicament en évitant tout délestage énergétique.

« L'accès des Français à leurs traitements étant un enjeu de santé publique, il est essentiel que les sites industriels du médicament soient explicitement exemptés de coupures électriques et de rationnements en gaz », insiste Thierry Hulot, président du Leem.

Contacts presse :

Stéphanie BOU - 06 60 46 23 08 - sbou@leem.org

Virginie PAUTRE - 06 31 86 82 70 - vpautre@leem.org

Alice ROZNOWIEZ - 06 08 97 50 49 - aroznowiez@leem.org